

Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

Rapport Développement Durable

2016

Dans le cadre du décret
d'application de la loi n°2010-
788 du 12 juillet 2010 portant
engagement national pour
l'environnement





Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

Rapport développement durable 2016



Pourquoi un rapport sur le développement durable ? 4

Préambule 5

Un Territoire à énergie positive 6

La démarche climat 8

Vers un « Territoire à énergie positive » à l'horizon 2050 10

Un environnement de qualité pour tous 13

Un territoire solidaire 15

Un développement responsable 22

Vers plus de pratiques éco-responsables 29

Conclusion 31

SOMMAIRE





L'an passé à l'occasion de ce rapport, je soulignais l'enjeu de transversalité indispensable pour aborder le développement durable. Je suis persuadé que c'est la clé de voûte qui nous permettra de mettre en œuvre des actions efficaces au service de tous.

En 2016, nous nous sommes investis dans des domaines très variés. Ce rapport témoigne de notre investissement et met en lumière la transversalité requise.

Transversalité entre les projets d'abord, qui doivent considérer les problématiques impactant toutes les parties prenantes de notre territoire : habitants, élus, entrepreneurs, touristes... Vous le découvrirez dans les pages de ce rapport, notre communauté d'agglomération s'engage dans de très nombreux programmes.

Territoire à Energie Positive, Contrats avec l'Etat et avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, programme LEADER avec l'Union européenne... nous engageant à proposer des actions homogènes en matière de préservation de nos ressources, d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables locales... Nous travaillons à créer du lien entre ces différents programmes et ainsi construire un projet de développement efficace pour la COR.

Transversalité entre les thématiques ensuite, la COR doit fonctionner de manière systémique et nous avons la responsabilité de ne pas

"L'année 2016 marque une étape importante dans la délégation que j'ai l'honneur et le plaisir de porter : celle du développement durable. Au cours de cette année, la politique que nous menons à la COR depuis 2014 commence à produire ses effets avec des résultats concrets.

Dans le domaine de l'habitat, conjointement à la délégation de Patrick Auray qui a fait aboutir le PIG (programme d'intérêt général) et le PLH (plan local de l'habitat), la plateforme de rénovation énergétique a trouvé son rythme de croisière.

Ce ne sont pas moins de 150 dossiers traités en 2016 et 10 chantiers de rénovation globale qui sont en cours.

La formation des entreprises connaît également un vrai succès et 60 d'entre elles se sont perfectionnées à la fois théoriquement et pratiquement sur les chantiers de rénovation.

Les réductions de consommation d'énergie représentent notre priorité dans l'ambition TEPos : Territoire à Energie Positive 2050.

Parallèlement, l'année 2016 a connu des avancées significatives dans le domaine du développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Le projet de parc éolien situé sur la commune de Valsonne, porté par EDF EN, devrait connaître une issue favorable en cette fin d'année sous la forme du dépôt du permis de construire.

Nous portons, aux côtés de nombreux agriculteurs, un projet de méthaniseur qui produira du gaz qui sera injecté dans le réseau GRDF.

Les études en cours nous donneront, au premier trimestre 2017, les éléments techniques et financiers qui détermineront la validité de cet ambitieux projet.

La COR porte également pour 14 communes candidates, un projet

cloisonner nos domaines d'interventions. Aujourd'hui nous abordons le développement de notre territoire, la gestion des déchets, la mobilité, la culture, l'économie... à travers le prisme du développement durable.

L'écologie est évidemment une question d'environnement, mais c'est aussi une question humaine, sociale, économique, culturelle... Nous allons continuer à œuvrer dans ce sens pour faire bénéficier à l'ensemble des communes de la COR des innovations induites par le développement durable.

Je vous souhaite une bonne lecture



Michel Mercier

Ancien Ministre, Sénateur du Rhône, Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et Maire de Thizy les Bourgs

de déploiement de panneaux photovoltaïques à la fois en toiture et également de parcs au sol.

Le programme européen LEADER (lien entre les actions de développement de l'économie rurale) démarre aussi cette année après la signature de la convention avec la région Auvergne Rhône-Alpes.

Les deux thèmes de notre programme, changements de pratiques et adaptation aux changements climatiques, sont en totale cohérence avec nos actions de développement durable.

Enfin, la COR se donne les moyens, en interne, d'améliorer la transversalité des actions de développement durable. La majorité des services est mobilisée et bon nombre des projets cités dans cet édit concernent plusieurs délégations de la COR.

2016 est donc une année « riche » en actions.

La « dynamique développement durable » est bien lancée et les prochains mois devraient voir aboutir de nombreux projets qui seront autant de pierres apportées à notre ambition TEPos 2050."



Jean-Pierre GOUDARD

Vice-Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien au Développement Durable et Programmes Européens



Pourquoi un rapport sur le développement durable ?

4

Pour la troisième année, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien établit un rapport sur son action dans le domaine du développement durable. Les collectivités publiques de plus de 50 000 habitants ont en effet cette obligation depuis 2011. Au-delà de l'obligation légale, la COR souhaite profiter de l'élaboration de ce rapport pour poursuivre sa réflexion et informer sur sa politique de développement durable.



A QUI S'ADRESSE CE RAPPORT ?

> **Ce rapport s'adresse aux élus communautaires et aux agents.**

Il présente un panorama des interventions de la COR, du point de vue du développement durable. Il constitue un outil pour mesurer, suivre et, si nécessaire, orienter les politiques publiques qui visent à l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale de notre territoire. Le rapport développement durable est une base de dialogue pour construire des échanges entre tous les acteurs locaux.

> Il est également un outil d'information et de sensibilisation **pour les citoyens**, les entreprises, les associations, tous les acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire de la collectivité.



Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport permet de mettre en lumière les différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard des finalités du développement durable sur le territoire :

- > La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
- > La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- > La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- > L'épanouissement de tous les êtres humains
- > Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport doit résumer également les actions conduites par la collectivité au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.





L'année 2016 a constitué une année charnière pour la mise en œuvre concrète et le déploiement des actions en matière de développement durable :

- > La validation d'un **plan d'actions « Territoire à énergie Positive » à 2020** programmant 77 actions à réaliser avant la fin du mandat en cours.
- > La signature, en juillet 2016 d'un avenant à la convention « **Territoire à Energie Positive pour la croissance verte** » **TEPCV** pour un budget d'actions de 2.5 millions d'euros (financement à 80 %)
- > La mise en œuvre de plusieurs actions inscrites dans la **convention « Territoire à énergie Positive pour la croissance Verte »** (TEPCV) avec le Ministère
- > La création du **Contrat Ambition Région** (CAR) avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du **Contrat de Ruralité** avec l'Etat.
- > La mise en œuvre du **programme LEADER 2014-2020**.
- > La création du **Conseil de Développement**.
- > L'élaboration d'un **Contrat d'Objectif Territorial (COT) de développement des énergies renouvelables thermiques** avec l'ADEME.
- > Le lancement du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de la COR. et d'un processus d'amélioration continu : Cit'ergie en lien avec l'ADEME.

Autant de dispositifs et de programmes permettant à la COR de déployer des projets ambitieux de développement durable de son territoire.



La COR a su mobiliser plusieurs millions d'euros en 2016 pour faciliter la mise en œuvre de ses actions en matière de développement économique durable.



LE PROGRAMME LEADER DU BEAUJOLAIS VERT

L'ambition de la COR sur le développement durable s'intègre notamment dans le programme Leader du Beaujolais Vert, dont elle est devenue la structure porteuse en 2016. L'objectif local de ce programme

européen est d'accompagner le changement de pratiques dans les activités productives afin d'anticiper les changements et ainsi asseoir un développement économique durable.

Le programme s'appuie sur quatre axes de développement et comprend dix fiches actions :

1. Asseoir un développement économique ancré au Beaujolais Vert,
2. Amplifier l'ambition énergétique – climat du Beaujolais Vert,
3. Mieux intégrer la gestion des ressources naturelles dans le développement du Beaujolais Vert
4. Faire du Beaujolais Vert un territoire pro-actif en matière de développement territorial partagé.

Ce programme de développement repose sur une véritable gouvernance partagée publique-privée, incarnée par son Comité de programmation. Il réunit les élus du territoire et les représentants des différentes filières économiques

et du monde associatif local. Il est chargé de sélectionner les différents dossiers susceptibles de bénéficier du programme tout en alimentant une réflexion globale sur la stratégie territoriale.

2016, année du lancement opérationnel du nouveau programme Européen LEADER, programme de développement axé sur le développement durable et la transition énergétique.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement se réunira pour la première fois en février 2017.

Le Conseil de Développement est une instance consultative de participation citoyenne. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Les missions :

- > Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- > Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification,
- > Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.
- > Il peut également se saisir de sa propre initiative ou être saisi par les élus de la COR de toute question intéressant le territoire.

Le Conseil de Développement se réunira deux à trois par an en plénière, et fonctionnera principalement sous forme de groupes de travail thématiques et opérationnels : le programme Leader, mais aussi le Conseil citoyen de la Politique de la ville, l'ambition énergie-climat du territoire, la coopération économique entre acteurs, etc.





LE CONTRAT DE RURALITÉ & LE CONTRAT AMBITION RÉGION

Avec la création des Contrats de Ruralité et des Contrats Ambition Région, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont réaffirmé le rôle pivot des intercommunalités pour coordonner les grands projets d'investissements et d'aménagements sur les territoires. Un rôle que la COR entend pleinement jouer pour mettre en œuvre un projet de territoire partagé et équilibré.



Dans le cadre de son projet de Contrat de Ruralité la COR se positionne sur les 6 enjeux identifiés par le comité interministériel à la ruralité, à savoir :

- > L'accès aux services publics et marchands et aux soins
- > La revitalisation des bourgs centres
- > L'attractivité du territoire
- > Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- > La transition écologique et énergétique
- > La cohésion sociale

La COR a ainsi précisé sa stratégie de développement et d'aménagement du territoire sur un modèle résolument durable. Territoire pilote, la COR fait aussi évoluer la gouvernance locale en mettant en place un Conseil de Développement et s'intéresse de plus en plus aux partenariats publics-privés pour accompagner la transition énergétique du territoire.

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 30 MAI - 5 JUIN

FAITES LE PLEIN D'IDÉES POUR ÉCONOMISER, RECYCLER, RÉNOVER, VOUS DÉPLACER, ... SEDD 2016

Communauté de l'Ouest Rhodanien

Simulateur d'éco-conduite

Animation guidée en forêt

Tri et parcours des déchets

Economies d'énergie

Mobilité

Sensibilisation

3 rue de la Vienne 69170 TARARE Tel. 04 74 05 06 60 sophie.moncorgé@cor.fr

Communauté de l'Ouest Rhodanien www.ouestrhodanien.fr

MOBILISER ET DIALOGUER AVEC LES CITOYENS

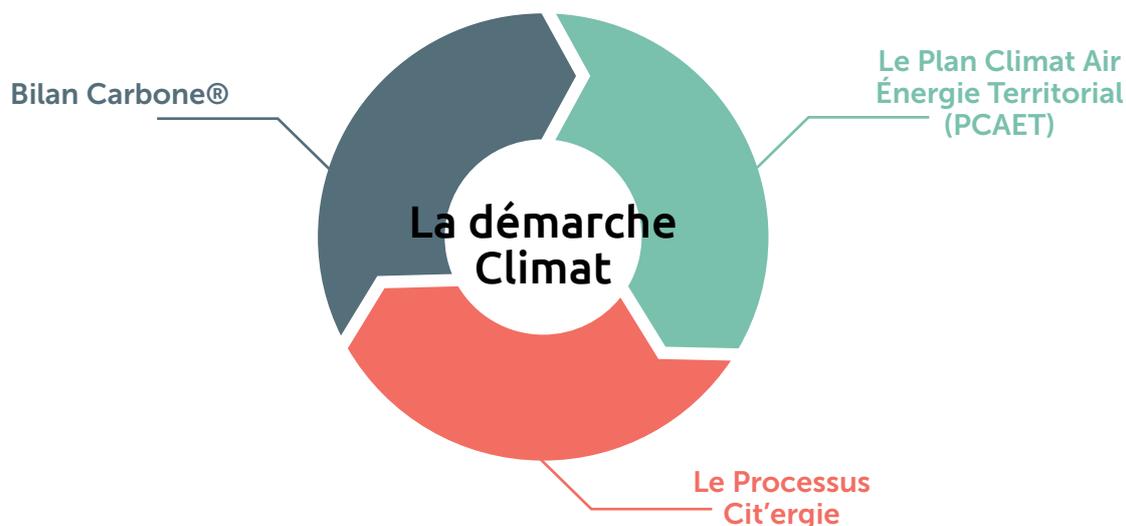
> La Semaine Européenne du Développement Durable 2016

En 2016, la COR, entourée de nombreux partenaires a construit un premier programme de manifestations dans le cadre de la semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin 2016. Six animations ont été organisées afin de sensibiliser et mobiliser les citoyens et les entreprises au développement durable : tri des déchets, économies d'énergies, vie et gestion de la forêt, rénovation de l'habitat, mobilité et éco-conduite.

Plus de 1 000 personnes ont ainsi pu être sensibilisées, 600 LED (mises à disposition par EDF en partenariat avec le ministère de l'environnement dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) ont été distribuées aux habitants accompagnées de 300 « boîtes à économies » d'énergie générant 200 € d'économies d'énergie/ an / boîte.

Ces nouveaux contrats seront une source de financement supplémentaire pour mettre en œuvre des actions prévues dans le projet de territoire de la COR pour les années à venir.





LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La mise en place d'un PCAET à l'échelle de la COR est une obligation réglementaire depuis qu'elle a passé le seuil des 50 000 habitants.

Le PCAET est un projet territorial qui traite spécifiquement des questions liées aux émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique en définissant les actions à engager afin de faire face au défi du changement climatique. Le programme d'actions permet de répondre à deux objectifs :

> **L'adaptation** : vise à rendre le territoire moins vulnérable aux impacts du changement climatique.

> **L'atténuation** : il s'agit de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre pour diminuer leur impact sur le climat.

La construction du PCAET a débuté en octobre 2016 et se déroulera sur 18 mois.

4 étapes :

1. Définition de la méthode de concertation
2. Actualisation du Profil Climat, identification des leviers d'action et définition de la stratégie et des objectifs
3. Élaboration du programme d'action
4. Mise en place des outils de suivi et d'évaluation



BILAN CARBONE® « PATRIMOINE ET COMPÉTENCES »

Les gaz à effet de serre émis par l'homme : consommations d'énergie, déplacements, déchets, construction de bâtiments, etc. sont l'un des facteurs à l'origine du changement climatique. Le Bilan carbone consiste à calculer les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et aux services rendus par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.





LE PROCESSUS CIT'ERGIE

Le label Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award®. Il récompense les collectivités européennes engagées dans un processus de management de la qualité, pour la mise en œuvre de leur politique territoriale de l'énergie.

Le label Cit'ergie® est porté en France par l'ADEME.

Cette méthodologie, recommandée pour engager un Plan Climat, permet aux collectivités, après un diagnostic de leur situation, de structurer leur démarche de transition énergétique : maîtrise de l'énergie et production répartie d'énergie, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets.



Il concerne 6 domaines de compétence de la COR :

- > Développement territorial : PLU, éco-quartiers, Plan climat... ;
- > Patrimoine de la collectivité : bâtiments, éclairage public, gestion énergie, eau... ;
- > Approvisionnement énergie, eau-assainissement : chauffage urbain, eau... ;
- > Mobilité : stationnement, transports publics, voies cyclables... ;
- > Organisation interne : personnel, coût global, formation, marchés publics... ;
- > Communication – coopération : concertation, partenariats, soutien aux initiatives...

Le PCAET sera établi sur la base du Plan climat volontaire en place depuis 2009, et s'articulera avec l'ambition Territoire à énergie positive en renforçant les engagements « développement durable de la COR » et politiques publiques.



Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Les PCAET doivent être élaborés au niveau intercommunal et révisés tous les 6 ans.





Vers un « Territoire à énergie positive » à l'horizon 2050

10

Pour rappel, la réalisation des objectifs du TEPos repose à parts égales sur des actions d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables.

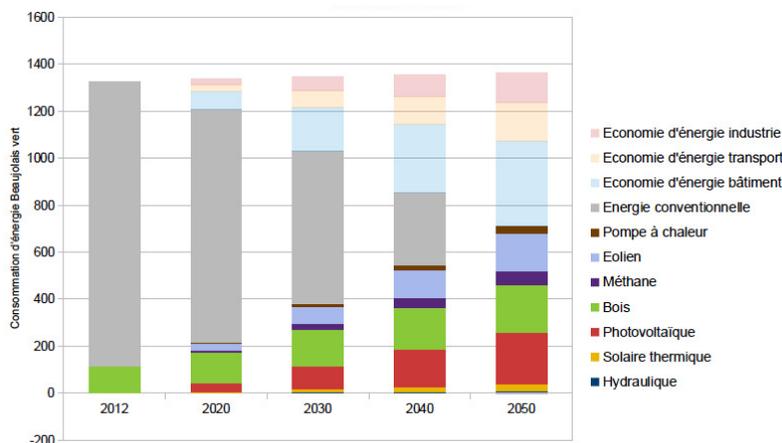


Suite à une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs (privés, publics), conjointement avec le programme LEADER, différents rendez-vous avec les partenaires et services internes des collectivités, les élus du territoire ont pu définir les mesures à engager pour l'atteinte des objectifs TEPos à l'horizon 2020.

Concrètement, et à l'échelle du territoire du Beaujolais Vert, cela passe par une re-localisation de l'approvisionnement énergétique du territoire et donc à la création de richesses locales.

Le gisement d'économie d'énergie du territoire est de 564 GWh (44 % de la consommation actuelle), et permet d'atteindre une consommation de l'ordre de 710 GWh/an.

La capacité renouvelable a été évaluée de manière à produire 700 GWh. Toutes les filières ne sont pas mobilisées à leur maximum, ou du moins, l'excès permet d'alimenter d'autres territoires, c'est le cas du bois énergie notamment.



Être TEPos nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs : collectivités locales, acteurs institutionnels, acteurs privés et citoyens. C'est pourquoi des temps d'animation et de concertation ont été menés auprès des acteurs du territoire. Ils ont permis d'identifier un panel d'actions.

Illustration scénario TEPOS





L'année 2016 a commencé par la construction d'un plan d'actions à l'horizon 2020, actant la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs de l'ambition « Territoire à énergie positive » à l'horizon 2050.

Ce plan d'actions est construit autour de 9 axes stratégiques :

- > **La rénovation de l'habitat privé** : les actions inscrites visent à lutter contre la précarité énergétique des ménages, à accompagner les habitants dans la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique et à assurer la montée en compétences des professionnels du bâtiment. *Exemple* : La Plateforme de l'habitat
- > **Un aménagement territorial adapté aux enjeux de transition énergétique** : c'est-à-dire que les problématiques énergétiques et environnementales soient intégrées dans les documents de planification et les projets d'aménagement et de construction.
- > **L'exemplarité des collectivités** : il s'agit d'engager les collectivités publiques dans la transition énergétique à travers leurs activités et compétences. *Exemple* : La rénovation des bâtiments publics
- > **Le développement des énergies renouvelables pour assurer la transition énergétique du territoire est articulé autour du :**
 - développement du bois –énergie et du bois d'œuvre
 - développement de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)
 - développement de la méthanisation
 - développement de l'éolien
- > **La communication, la sensibilisation et la mobilisation** afin que la transition énergétique puisse être comprise par tous et appliquée par le plus grand nombre. Il s'agit alors de mobiliser et d'accompagner les citoyens autour de ces sujets. *Exemple* : Sensibilisations dans les écoles.
- > **L'accompagnement des acteurs économiques** qui met en avant le fait que la transition énergétique se fera en lien avec les entreprises du territoire. *Exemple* : Informations auprès des entreprises sur les économies d'énergies.
- > **Le développement et l'optimisation des pratiques agricoles et forestières** : une des principales richesses du territoire, il s'agit d'accompagner ces acteurs locaux dans la transition énergétique et de développer leurs activités et sources de revenus.
- > **L'optimisation de la mobilité** car les ménages du territoire sont dépendants de la voiture individuelle et donc vulnérables à la volatilité du prix des énergies. *Exemple* : Vélos à assistance électrique, covoiturage
- > **L'ingénierie et veille technique et financière** : la transition énergétique représente un coût mais aussi des retombées économiques. Il est donc nécessaire d'identifier tous les moyens financiers et techniques pour accompagner cette mutation. A terme, il s'agit de re localiser les flux économiques du territoire et d'en faire bénéficier les principaux acteurs.





Vers un « Territoire à énergie positive » à l'horizon 2050

12

Le plan d'actions, dans sa totalité, a été validé par la COR en 2016. Cette transition met en avant un programme de planification structuré autour de trois « **EXP** » :

○ **EXP**ertise professionnelle où le plan d'actions vise à mobiliser les ressources locales qu'elles soient matières (bois, déchets organiques, solaires, etc.) ou intellectuelles (professionnels locaux, compétences des collectivités, agriculteurs, etc.).

○ **EXP**érimentation : car il s'agit de s'appuyer sur les innovations numériques et ruptures technologiques qui sont en train d'émerger. L'innovation constitue donc un pilier fort de la transition énergétique qu'opère le Beaujolais Vert et donne le « droit à l'erreur et à l'amélioration continue ».

○ **EXP**ertise profane : avec la mise en place du Conseil de Développement où les citoyens pourront être interrogés et mobilisés autour de la transition énergétique.

Ces trois « EXP » illustrent la mutation amorcée et met l'accent sur :

- Une **animation territoriale** où les pouvoirs publics jouent un rôle de prescripteur mais aussi d'animateur de la transition énergétique ;
- Une **indépendance énergétique** avec la réappropriation des questions d'énergie par les acteurs locaux et l'interpellation des pouvoirs centraux. Il s'agit de mettre en œuvre une gouvernance adaptée et de renforcer les flux énergétiques et économiques du territoire ;
- Un **développement des services** en plus des infrastructures pour permettre leur appropriation **par tous** et **pour tous** ;
- Une **émergence de nouveaux modèles économiques** où le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire est attendu par ce programme d'actions ;
- Une **transversalité** puisque l'ensemble des acteurs locaux seront amenés à agir pour la transition énergétique et ce quelles que soient leurs compétences.



Le plan d'actions comporte 77 actions dont 1/3 sont aujourd'hui mises en œuvre.

Afin de faciliter la mise en œuvre de son plan d'actions TEPos, la COR a mobilisé en 2016 plus de 2 300 000 € grâce à de nombreuses réponses à des appels à projets, à la valorisation des certificats d'économies d'énergies et surtout grâce à la signature d'un avenant à la convention

« Territoire à énergie positive pour la croissance verte » avec le Ministère de l'environnement portant la convention initiale à 2 millions de subvention pour 15 actions.

Fin 2016, la COR a établi, suite à sa candidature auprès de l'ADEME, **un contrat territorial d'objectifs de développement des énergies renouvelables « thermiques »**. Ce contrat mobilisera environ un

million d'euros pour le territoire, essentiellement des fonds qui bénéficieront aux communes, entreprises, bailleurs ou autres acteurs locaux engagés dans l'installation d'une énergie renouvelable produisant de la chaleur : bois énergie, solaire thermique, géothermie. Ce dernier compte 35 projets, 21 maîtres d'ouvrages différents et sera signé en janvier 2017 pour une durée de 3 ans.





L'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles de la COR subissent les impacts liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Cela peut affecter la santé, la qualité de vie des habitants mais plus largement l'attractivité économique et touristique du territoire.



LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

En matière d'assainissement, un certain nombre de travaux de mise en conformité ont été réalisés ou lancés en 2016 et d'autres travaux ou diagnostics ont été menés pour réduire l'apport en eaux claires parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées. La COR mène, par ailleurs, des actions de sensibilisation et s'attache à réduire ses consommations énergétiques.

Enfin, un soin particulier a été apporté à la sélection des entreprises de travaux pour privilégier des pratiques respectueuses du développement durable.



Ainsi, la station d'épuration de Saint-Clément-sous-Valsonne (600 EH) a été mise en conformité, permettant de mettre fin à l'impact négatif constaté sur le milieu récepteur, le Soanan.

De la même manière, sur la commune de Chénelette (250 EH) dont le réseau d'assainissement actuel n'est raccordé à aucune station d'épuration, les négociations foncières et les études géotechniques ont été réalisées pour permettre la création du système d'assainissement en 2017.

Par ailleurs, afin de **réduire les consommations énergétiques des ouvrages d'assainissement**, des travaux d'élimination et/ou de déconnexion des eaux claires parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées ont été réalisés en différents lieux de la COR (Saint Clément sous Valsonne, Cours, Thel, Poule-les-Echarmeaux).

Un diagnostic des réseaux d'assainissement sur Ancy a été réalisé pour déterminer les mauvais raccordements et les intrusions d'eaux claires parasites et établir un programme de travaux d'élimination.

Également, le service assainissement mène des **actions de sensibilisation** des pétitionnaires sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle lors de l'instruction des demandes d'urbanisme. **Des actions de réduction des consommations énergétiques** ont été développées en 2016, par la mise en place d'équipements moins énergétivores : variateurs de fréquence, mode sur horloge.

La COR anime des opérations de réhabilitation de l'assainissement non collectif, afin de faire bénéficier, aux propriétaires d'installations défectueuses présentant des risques pour l'environnement et/ou la salubrité publique, des aides financières existantes.





PROGRAMME BIODIVERSITÉ

La COR s'est engagée dans une demande de prise en compte des aspects de biodiversité sur le territoire. L'objectif est d'associer les acteurs dans une nouvelle forme d'échange et de définition d'actions à mener. L'année 2016 a permis de faire le point sur les éléments de diagnostic afin de construire un programme d'actions et de réalisation à compter de 2017. 2016 aura été une année de transition. Suite à des aléas indépendants de la COR,

la demande a dû être suspendue pendant quelques mois. Fin 2016, de nouveaux acteurs ont pu prendre le relais pour entrer dans une phase opérationnelle conformément aux éléments inscrits dans le programme LEADER. La COR s'engage à poursuivre cette dynamique Biodiversité sous un autre format avec d'autres acteurs en cofinancement avec la Caisse des Dépôts et les agences de l'eau.

LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES : UN AXE FORT DE LA COLLECTIVITÉ

En 2016, la gestion durable du site du Lac des Sapins, qui accueille plus de 500 000 visiteurs par an, s'est prolongée avec la « gestion différenciée » permettant un entretien écologique des espaces verts. La tonte grâce à un berger et des moutons a également été réalisée. L'Office de tourisme du Beaujolais Vert met en valeur les ressources du territoire dans une optique de préservation et de découverte par le développement de nombreux événements, circuits et animations respectueux de l'environnement.



La Marque Agir Nature ® créée par l'Office de tourisme, est née du partage, du sport, de l'environnement, des valeurs familiales et humanistes.

Cette marque propose une gamme d'outils dédiés à la protection du cadre naturel, accessibles à tous, quel que soit le cadre d'utilisation.

LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES LANDES DU BEAUJOLAIS



Les landes du Beaujolais forment un vaste espace naturel remarquable au-dessus des vignes. Elles s'étendent sur 8 communes dont Claveisolles et Lamure sur Azergues.

Ce territoire est reconnu pour la présence de milieux remarquables tels que les landes et les pelouses sèches, d'espèces patrimoniales et de nombreux oiseaux.

Les collectivités ont confiées au Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes les missions relatives à la mise en œuvre d'un plan de gestion, à l'aide à l'installation d'un berger pour éviter l'embroussaillage, à la réalisation de suivis scientifiques, à

l'information et la sensibilisation du public.

En 2016, la COR a poursuivi sa participation au programme de valorisation de ces Landes.





La solidarité repose sur l'épanouissement de tous les êtres humains (l'une des finalités du développement durable) mais également sur la réduction des inégalités sociales.

La COR, à travers plusieurs de ses politiques, politique de la ville, habitat et la culture, entend développer la solidarité du territoire et ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'actions sociales et d'animations territoriales de proximité.



UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AMBITIEUSE

L'année 2016 a acté la mise en place de plusieurs outils et programmes stratégiques :

- > Le **Plan Local de l'Habitat (PLH)**
- > Le **Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Le **programme local de l'habitat (PLH)** est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Le PLH de la COR a été adopté définitivement par la délibération du 22 septembre 2016 pour la période 2016-2021 avec un budget prévisionnel (aides ANAH incluses) à plus de 10 millions d'euros sur 6 ans.

Il est composé de 4 axes :

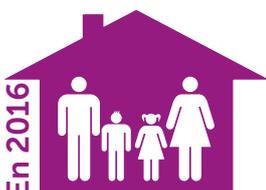
- 1 -** Rénovation du parc de logements privés
- 2 -** Interventions sur le parc de logements publics
- 3 -** Urbanisme et aménagement du territoire
- 4 -** Structuration de l'accompagnement social lié à l'habitat

Le **Programme d'intérêt Général (PIG)** a entamé sa phase opérationnelle suite à la délibération du 3 mars 2016 validant le marché d'animation du programme.

Les critères de la COR, définis initialement dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle finalisée en 2015, ont été adaptés, en avril 2016, notamment du fait des modifications des règles d'intervention de l'ANAH en 2016.

Les 4 principales thématiques abordées par l'opération PIG sont les suivantes :

- > Lutte contre l'habitat indigne,
- > Rénovation énergétique,
- > Adaptation des logements en vue du maintien à domicile,
- > Accompagnements des copropriétés en difficulté.



En 2016

**29 ménages
ont été
accompagnés**

> 14 ménages ont été concernés par des **travaux d'adaptation de leur logement**

> 15 ménages pour des **travaux de rénovations énergétiques**

Pour un montant de subvention de 44 181 €.

Dans le cadre de l'ambition Territoire à énergie positive pour la croissance verte soutenue par le Ministère de l'environnement, l'enveloppe initiale de 525 000 € allouée pour la réhabilitation énergétique des logements privés via la Plateforme Locale de rénovation été abondée en 2016 de 375 000 € subventionnés à 80 % par l'Etat.



Le déploiement de l'accompagnement technique et financier déployé grâce à la plateforme locale de la rénovation a fêté ses 1 an en octobre 2016.

Plusieurs événements de sensibilisation ont été organisés sur 2016 réunissant plus de 200 personnes.

250 ménages ont contacté la plateforme locale pour bénéficier de l'accompagnement, de conseils et des dispositifs financiers

44 visites à domicile

Sur ces 250 ménages, 37 ont été accompagnés sur 2016 jusqu'à la réalisation des travaux et 3 obtiennent une rénovation au niveau « basse consommation » (BBC).

70 ménages accompagnés pour mobiliser des financements.

4 chantiers démarrés

12 chantiers de rénovations globales et performantes ont été identifiés.

Un important programme de mobilisation et de formation des entreprises a également été déployé sur 2016.

REVITALISATION DE CENTRES-BOURGS :

Pour mener à bien son projet de territoire, la COR mène une stratégie de repolarisation autour de ses trois principaux pôles urbains. Elle se traduit par des programmes de revitalisation des centres-bourgs d'Amplepuis, de Tarare et de Thizy les Bourgs/Cours. Cette démarche transversale concerne les thématiques suivantes :

> **HABITAT** : Améliorer le confort dans les logements, repenser l'offre de logements en centre-bourg, accueillir des populations à plus fort pouvoir d'achat.

Rénovation de l'habitat privé, amélioration des performances énergétiques, adaptation des logements pour le maintien à domicile.

> **ESPACES PUBLICS** : Offrir des espaces publics et des voiries de qualité.

Traitement des places et des rues de centre-bourg afin de créer des espaces de vie et de circulation agréables pour tous, faciliter la cohabitation des déplacements piétons, cyclables et automobiles pour inciter aux déplacements doux.

> **COMMERCES, EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION** : Améliorer l'offre d'équipements et de services, faciliter l'accès aux soins, maintenir les commerces de proximité.

Politique d'attractivité des porteurs de projets privés, meilleure structuration de l'offre publique.

> **PATRIMOINE** : Prise en compte de l'héritage paysager et architectural.

Mise en valeur du patrimoine communal, travail avec les services des architectes des bâtiments de France.

> **DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire, développer les énergies renouvelables pour un développement économique durable et un cadre de vie qualitatif.





La commune de Thizy-les-bourgs a été retenue à l'AMI national centre-bourg, ce qui lui a permis de signer dès 2014 une convention FNADT ouvrant des subventions à l'ingénierie et à l'animation. Elle signera en décembre 2016 une convention valant OPAH, à laquelle est intégrée la commune de Cours (en respect du bassin de vie et d'emploi). Cette convention définit sa stratégie de revitalisation, ses principaux projets (notamment la requalification de deux quartiers de centre-bourg), et surtout elle engage la commune, la COR, l'Etat et l'Anah sur des objectifs quantitatifs de rénovation de l'habitat privé et sur les financements à y consacrer. Ainsi, sur les 6 ans de l'opération (2016-2022), 196 logements devront être rénovés sur Thizy-les-bourgs et Cours, dont 121 propriétaires occupants et 75 propriétaires bailleurs.

Les budgets mobilisés :

- > 2 826 850€ de l'ANAH
- > 259 100€ du fonds d'aide à la rénovation thermique
- > 640 500€ de la COR
- > 341 775€ de la commune de Thizy les Bourgs
- > 117 725€ de la commune de Cours

La COR s'engage aussi à mener les actions relevant de sa compétence et à mobiliser les dispositifs de financement dont elle assure le suivi et qui font pleinement partie des programmes de revitalisation, à l'instar du Programme d'intérêt général (PIG) et des actions sur le commerce de proximité.

Le rôle de la COR est d'accompagner les communes dans leur programme de revitalisation et de veiller à la cohérence d'ensemble de leurs projets à l'échelle de l'Ouest Rhodanien

Les Communes d'Amplepuis et Tarare mènent leurs projets dans le cadre d'un Contrat de Plan Etat-Région en cours d'écriture, qui devrait être signé début 2017. Cette convention CPER leur permettra d'obtenir des fonds du FNADT et d'entériner leur stratégie de revitalisation. La ville de Tarare est déjà engagée dans une dynamique de requalification de son centre-ville, elle a pour objectif de renouveler son image et a établi un plan guide, conçu comme un schéma directeur pour le centre-ville. Trois opérations clés ont déjà démarré : la revalorisation de l'axe historique de la ville (RN7), la construction d'un nouvel hôpital et la rénovation du théâtre.

Amplepuis travaille actuellement sur la requalification de la friche industrielle Robin Marietton et sur la place de l'Industrie afin de redynamiser son deuxième hyper-centre et d'améliorer son entrée de bourg. Concernant le volet habitat, Tarare et Amplepuis bénéficient déjà du Programme d'intérêt général (PIG) de la COR. Tarare souhaite traiter des îlots d'insalubrité et engagera une étude préalable à la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur son centre-ville.





POLITIQUE DE LA VILLE

Le 21 janvier 2015, la Communauté d'agglomération a signé son premier contrat de ville. Pour l'Etat, il s'agit de formaliser les engagements pris avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux aux bénéficiaires des quartiers désignés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Coordonnée précédemment par la ville de Tarare, c'est la COR qui a pris en charge la politique de la ville pour le contrat 2015-2020. Ce contrat précise les actions qui visent à réduire les inégalités en matière de développement économique et d'emploi, développer la cohésion sociale, améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain.

L'année 2016 :

- Action politique de la ville sur le volet cohésion sociale
- Auto-école sociale : près de 80 personnes ont pu passer le permis dans l'année en passant par ce dispositif social
- Ateliers numériques : une dizaine de personnes reçues chaque semaine en ateliers informatiques.
- Bilans de santé : 100 personnes
- Programme de réussite éducative : 65 enfants suivis
- Coup de pouce étudiant : 20-30 étudiants suivis

> **Habitat et cadre de vie**, la COR a travaillé à la mise en place en 2016, d'actions permettant la mixité sociale, la gestion sociale et urbaine de proximité afin de favoriser l'accès à un logement social, assurer les équilibres sociaux à l'échelle des quartiers, associer les habitants aux projets et/ou conforter les partenariats avec les bailleurs sociaux et renforcer la citoyenneté par la participation des usagers et des habitants.

> **Santé**, programme du Contrat Local de Santé, de 13 actions «Atelier Santé Ville» pour les personnes de 2 à 80 ans et plus afin de permettre l'accès au droit, à la santé, à l'hygiène et au soin de soi pour tous.

> **Culture**, programme de 5 actions dans le but de donner une meilleure connaissance et appropriation des valeurs de la république, de favoriser le lien social et lutter contre l'isolement.

> **Accès à l'emploi des personnes les plus vulnérables**, programme de 13 actions pour lutter contre l'illettrisme, aider à la réinsertion dans l'emploi afin de participer aux actions d'éducation et de formation des individus tout au long de la vie.

«LE SERVICE D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES»

Objectif : Accompagner chaque habitant qui le souhaite dans son projet de création d'entreprise.

Le renforcement du lien entre les actions politiques de la ville et l'économie sociale et solidaire ont permis au service d'aide à la création d'être au plus près des habitants.

LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICE

Une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) est un projet d'éducation à la coopération du travail.

Une CJS regroupe 12 à 15 jeunes, accompagnés par 2 animatrices. Ensemble, ils apprennent à conduire une entreprise coopérative : proposer des services à la population et entreprises du territoire, prendre des décisions collectivement, définir une stratégie de commercialisation, décider de l'affectation des résultats.

La CJS produit une activité économique qui a pour objet d'offrir un emploi à ses membres. Elle rencontre les mêmes impératifs que toutes les autres entreprises économiques.





En 2016, 11 jeunes ont été retenus pour participer à la CJS . Les coopérants ont réalisé 38 prestations pour un montant total de 4 687.13 € de chiffre d'affaires HT et 195 heures de travail.

À la clôture de la CJS, chaque coopérant a reçu en moyenne une rémunération nette de 347€.

Les différentes prestations réalisées :

- Manutention (conditionnement et emballage)
- Entretien d'espaces verts (désherbage, jardinage)
- Aide à la personne (ménage, repassage, lavage vitres)
- Nettoyage intérieur et extérieur de voiture
- Déménagement
- Peinture
- Design informatique (remise à jour d'un site web)
- Montage de meubles

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le service d'aide à la création d'entreprises a permis un accompagnement individualisé et renforcé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cet accompagnement tient compte de la situation personnelle du public. La définition de la cohérence entre l'homme et le projet est une donnée essentielle. La prise en compte de la situation personnelle permet de réaliser un accompagnement qui se veut non seulement économique mais pédagogique. Cet accompagnement permet de sécuriser le parcours du porteur de projet.

10 personnes issues du Quartier Prioritaire ont été accompagnées :

- > 43 % des porteurs de projets habitent Tarare qui sont issus du quartier prioritaire de la Politique de la ville ou du quartier en veille active
 - > 80 % d'hommes et 20 % de femmes
 - > 70 % des personnes accompagnées ont au moins un niveau BAC (soit une augmentation de 16 points).
 - > 60 % des personnes accompagnées sont au stade de l'idée.
 - > 30 % des personnes accompagnées sont demandeurs d'emplois indemnisés. 50 % sont salariées
- 3 créations d'activités depuis 2015.

RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET INÉGALITÉS D'ACCÈS

La « Cyber base » située sur le site du Lac des Sapins a poursuivi l'accueil et la formation des habitants du territoire de tous âges à l'initiation de l'informatique et à la formation aux nouvelles technologies pour lutter contre les inégalités et favoriser l'accès aux services publics et à l'emploi.

LA CULTURE

En 2016, la COR s'est dotée de la compétence "Culture". Elle a ainsi mis en œuvre une convention pour le développement de l'éducation aux arts et à la culture signée en 2015 avec la DRAC et l'Éducation Nationale. Cette convention se traduit par le projet Re-tissons le territoire. Il a pour objectif de favoriser le lien social, l'interconnaissance et la rencontre avec comme point d'accroche l'histoire textile du territoire. En 2016 une vingtaine de représentations théâtrales et

culturelles ont été organisées et co-organisées par la COR afin de développer l'offre culturelle de proximité par politique tarifaire volontariste et solidaire et de favoriser l'animation du territoire.

Pour réduire l'inégalité d'accès à l'offre culturelle, 8 séances scolaires gratuites ont été organisées pour les établissements scolaires du territoire. Ses séances ont été prolongées par des rencontres avec les artistes dans le but de favoriser l'échange, le débat, et l'ouverture d'esprit.

Grâce à la CJS, la COR a remporté le prix de la solidarité 2016 lors de la remise des prix de l'association des maires de France, qui récompense chaque année des collectivités pour leurs initiatives exemplaires.





TRANSPORTS ET MOBILITÉ : UNE ANNÉE DE TRANSITION

Le Transport à la demande de la COR, le réseau CORUS, répond à différentes problématiques :

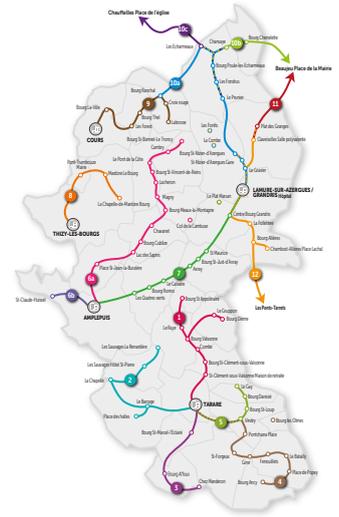
- > Aménagement du territoire
- > Rabattement sur les pôles de vie
- > Vulnérabilité des ménages
- > Précarité énergétique...



266 personnes se sont inscrites au réseau CORUS et 117 personnes ont utilisé le réseau lors de l'**exercice 2015-2016** (du 28 novembre 2015 au 31 octobre 2016).

Le statut de communauté d'agglomération acquis au 1^{er} Janvier 2016 a imposé de droit à la COR, l'organisation de la compétence transport régulier non urbain et de transports scolaires. Depuis la mise en application de la loi NOTRE, une année a été accordée aux AOM : Autorités Organisatrices de la Mobilité pour définir, négocier et délibérer de sa nouvelle compétence avant de se substituer, sur son territoire, à l'Autorité déjà en place (le SYTRAL).

Le réseau CORUS se compose de **91 arrêts** répartis sur **15 lignes virtuelles** reliant chaque bourg rural à son pôle de vie.



L'année 2016 a permis l'élaboration du programme d'actions sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle et aux transports collectifs.

Dans le cadre de ce plan des actions pionnières et expérimentales en matière de mobilité durable ont été travaillées grâce à la mobilisation de plusieurs appels à projets et fonds de financements :

> L'autopartage entre particuliers

L'autopartage est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicule(s), utilisé(s) pour des trajets et des moments différents.

Le projet se décompose en 4 phases pendant 30 mois à compter de fin 2016. Il s'agit de sélectionner et d'accompagner des groupes d'autopartageurs pour pérenniser et développer la pratique de l'autopartage. Le projet est porté conjointement avec le SMTC de l'agglomération Clermontoise

- Phase 1 / 4 mois - Information des acteurs locaux et de la population
- Phase 2 / 2 mois - Sélection d'un panel d'autopartageurs
- Phase 3 / 18 mois - Mise en place et suivi des groupes d'autopartage
- Phase 4 / 6 mois - Bilan et propositions pour développer cette pratique.

Soutenue par l'ADEME, la phase concrète de ce projet sera mise en œuvre à la rentrée 2017.

> La Restructuration des vélos à assistance électrique

La COR dispose d'un parc de vélos à assistance électrique important. Il fonctionne essentiellement pour un usage touristique.

Un travail d'optimisation a été réalisé répondant à plusieurs objectifs :

- > Donner de la visibilité au service
- > Proposer des solutions innovantes
- > Participer au développement du vélo
- > Rabattre et desservir les zones à enjeux,
- > Augmenter la fréquentation des stations existantes
- > Déployer des nouveaux services dans des secteurs clés non équipés et en demande.

La phase de mise en œuvre est envisagée sur 2017 grâce au soutien de l'Etat par la mobilisation de fonds de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance Verte ».





> Le développement de stations innovantes de co-voiturage de proximité

Les stations de covoiturage seront l'une des composantes de l'offre de mobilité de la COR avec le réseau ferroviaire, les lignes régulières, le transport à la demande, les stations de location et en libre-service de vélos à assistance électrique ainsi que les outils développés pour faciliter l'autopartage entre particuliers. Ce « package » convergera vers une mobilité inclusive en permettant au plus grand nombre de choisir une solution adaptée pour des déplacements de proximité (accès aux services, aux équipements et aux commerces) ou pour des déplacements plus longs (Lyon, Roanne, Villefranche...). Elle permettra de se substituer à la voiture individuelle lorsque l'articulation de l'offre proposera une alternative pratique : temps, coût, confort, flexibilité...

Les stations seront adaptés à des trajets de proximité. Elles desserviront chaque commune que compose la partie Ouest périurbaine du territoire : de Cours à Tarare. Elles compléteront les lignes de bus régulières en heure creuse et allongeront leur amplitude horaire. Elles permettront une offre subsidiaire les week-ends ainsi que sur la liaison estivale entre la gare d'Amplepuis et le Lac des sapins. Le projet est en cours d'élaboration et sera déployé courant 2017 avec le soutien de l'Etat et de l'Europe.

L'EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS, L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DU TERRITOIRE

En 2016, la priorité pour la réussite de l'ambition TEPos était de donner plus de lisibilité à l'accompagnement proposé aux communes de la COR. Pour cela, une fiche de communication « accompagnement des communes a été réalisée mettant en avant l'accompagnement de la COR, la mobilisation des techniciens d'HESPUL et le déploiement du service de Conseil en Énergie Partagé porté par le SYDER (CEP) financé et coordonné par la COR.

Grace à une articulation efficace avec HESPUL et le SYDER, plus d'une trentaine de projets ont ainsi été accompagnés et des centaines de milliers d'euros mobilisés.

En 2016, le service de Conseil en Énergie Partagé a compté:

- 22 communes sur 34 sont adhérentes au service CEP en 2016 (2 nouvelles adhésions), soit 41 505 habitants.
- 1 commune projette d'adhérer avant la fin de l'année.
- 22 communes ont vu la visite d'un technicien en 2016.

le CEP vise à accompagner les communes dans l'optimisation de la gestion des consommations de leurs bâtiments et de les conseiller techniquement en matière de performance énergétique.

Au 1^{er} décembre et depuis la mise en place du service :

- 25 bâtiments ont été visités
- 12 communes ont choisi d'effectuer le relevé de leurs consommations (fourniture du classeur et/ou d'un fichier excel de suivi)
- 65 actions proposées/conseillées par les CEP ont été suivies par les communes.
- 16 présentations de bilans ont été effectuées en conseil municipal ou commission

Dans le cadre de la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte, une enveloppe de 900 000 € est mobilisée afin de créer un fonds d'aide aux collectivités pour la rénovation et la construction de bâtiments publics performants.

En fin d'année 2016, un appel à candidature et un règlement d'attribution des aides ont été finalisés proposant un soutien financier (fonds TEPCV et LEADER) aux communes pour la construction de bâtiment performant ou pour la rénovation globale et performante.

Afin de promouvoir les savoir-faire et les filières locales en imposant la qualité des travaux de construction ou de rénovations, des bonus aux aides ont été mis en place :

- Utilisation de matériaux à faible énergie grise, à stockage de carbone et de préférence produits localement.
- Recours à une énergie renouvelable
- Obtention d'un label auprès d'un organisme certificateur COFRAC
- Engagement dans une formation des artisans sur chantier





Un développement responsable 22

Sur le territoire de la COR, le développement responsable rejoint l'objectif de développement économique durable. Dans ce domaine, la collectivité s'interroge tout particulièrement sur les habitudes économiques et les modes de consommation et de production, pour tendre vers des pratiques locales plus raisonnées et respectueuses de l'environnement.



ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

Durant l'année 2016 le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) s'est poursuivi, **176 agriculteurs du Beaujolais Vert élargi ont suivi une formation de 2 jours pour faire le point sur leur système d'exploitation**, sur les modalités du PAEC, sur la reconnaissance des plantes, sur les zones humides et les ripisylves.

Dans l'esprit du PAEC, une conférence a été organisée par la COR en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur le thème « Choisissons l'agriculture de demain ». Plus de 150 personnes ont participé à cette manifestation le 12 avril 2016.



La collecte des plastiques agricoles s'est étendue avec un nouveau site de collecte à Saint Nizier d'Azergues.

Pour 2016, 81 exploitations agricoles ont participé à la collecte à Saint Marcel l'Eclairé, 15 agriculteurs à celle de Saint-Nizier- d'Azergues.

Tonnages collectés :

- > Films d'enrubannage = 15,64 t
- > Films d'ensilage = 23,28 t
- > Ficelles et filets = 3,5 t à 0 € de soutien par tonne
- > Big-bags et sacs plastiques = 1,9 t
- > Sacs papiers : 0,1 t

Aide exceptionnelle suite à l'épisode de grêle :

De nombreuses exploitations de la COR ont été durement touchées par les intempéries survenues en juin 2016 et notamment par la grêle.

Dans un contexte agricole déjà très tendu, ces intempéries ont engendré des charges supplémentaires importantes pour les exploitations.

Afin de soutenir ces structures agricoles, une aide leur a été attribuée. Ainsi, 46 000 € ont été versés à 20 exploitations.

Développement des circuits-courts agricoles

Le soutien de la COR a permis l'**ouverture en 2016 de 2 points de ventes de producteurs** : un à Thizy les Bourgs Thizyferme, l'autre à Lamure-sur-Azergues : Terroir d'Azergues.





Un développement responsable 23

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET MAINTIEN DES SERVICES EN MILIEU RURAL

Plusieurs actions ont été entreprises en 2016 afin de maintenir et de développer l'économie de proximité :

> Un forum de rencontres interprofessionnelles entre acteurs de l'alimentation de proximité. Il visait à mettre en relation producteurs et commerçants pour favoriser les liens de commercialité en circuits courts. Organisé le 14 mars 2016 à Lamure-sur-Azergues il a réuni 48 participants, 204 rendez-vous ont été organisés et 2 nouveaux partenariats ont pu émerger.

> La mise en place de présentoirs pour produits locaux dans les commerces de proximité dont l'objectif est de favoriser et valoriser la commercialisation de produits locaux en circuits courts. Sur l'année, 10 présentoirs ont été installés et une charte d'utilisation a été mise en place.

> L'opération « EcoEngagé » a été conçue. Il s'agit de valoriser les commerçants et artisans qui s'engagent dans une démarche de développement durable, à travers la réalisation de 3 défis (circuits courts, tri des déchets, performance énergétique). Une liste de défis a été créée pour l'évènement. Le lancement officiel de cette opération a eu lieu en novembre 2016 et se poursuivra sur l'année 2017 avec un objectif de 25 participants.

> La création d'une « Matériauthèque » : l'objectif est de créer sur 2017 une Matériauthèque, afin d'encourager le changement de comportements et de mobiliser les acteurs autour de la prévention et de la sensibilisation au recyclage dans le BTP. Cette action fait partie de la démarche d'économie circulaire, pilier du développement durable et répond aux objectifs nationaux en la matière. Une étude d'opportunité a été lancée au cours du 3ème trimestre 2016 ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt afin de mobiliser des acteurs intéressés.

> La COR a répondu en 2015 à un appel à candidature intitulé « ECLAIRA » et a bénéficié en 2016 d'un accompagnement du CIRIDD à la mise en réseau des acteurs autour de l'économie circulaire (pilier du Développement Durable).



Dans le cadre des actions réalisées par la plateforme locale de la rénovation, un service d'accompagnement auprès des entreprises du bâtiment a été mis en place et développé sur 2016.

> La mise en place d'une adhésion gratuite à la plateforme permet de référencer et d'identifier les entreprises locales et de communiquer auprès des habitants en demande. A ce jour, 61 entreprises sont adhérentes.

> Un annuaire des entreprises locales est en cours d'élaboration et sera mis en ligne pour le 1er trimestre 2017.

Dans le cadre de l'appel à projets des 10 rénovations globales, des formations ont eu lieu :

5 entreprises ont participé aux modules « Comment atteindre le niveau basse consommation dans les projets de rénovation » et 9 entreprises ont participé au module « Etanchéité à l'air des bâtiments basse consommation »

Des actions ont été menées également, avec les fabricants et les négociants, pour faciliter la réalisation de projets performants à coût maîtrisé avec l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental.





Un développement responsable 24

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

En lien avec la plateforme locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé, une sensibilisation des habitants aux usages de la filière bois local a été mise en œuvre. Les dispositifs d'aides financières développés par la COR encouragent l'utilisation du bois local et l'utilisation d'éco-matériaux : isolations, structures, ossatures, menuiseries...

« RÉNOVATION GLOBALE ET CONSTRUCTION PERFORMANTE ».

Cet appel à candidature récompense et soutient financièrement les communes qui s'engagent dans des chantiers de qualité et octroie un bonus financier à celles ayant recours à des éco matériaux (type isolants) et des matériaux à faible énergie grise, à stockage de carbone et de préférence produits localement : menuiserie, ossature et charpente.

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de ses projets, un accompagnement est déployé par Fibois Rhône.

En 2016, afin d'aider à l'entretien, à la gestion et à l'exploitation de la forêt, la COR a contribué à la mise en service de la voie de desserte facilitant l'exploitation du massif de Fontcharbonnier; (projet porté par 3 collectivités de Loire et Rhône dont la COR).

Un projet d'amélioration de la desserte des massifs de Chansaye et du Grand Bois, sur la commune de Poule les Echarmeaux, est également en étude.



LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La COR a déposé sa candidature pour un contrat territorial de développement des énergies renouvelables « thermiques » fin juin 2016.

Ce contrat de développement permettra de devenir les acteurs du développement ambitieux et structuré de projets d'énergies renouvelables thermiques. Il concerne les projets :

- > des chaufferies et réseaux de chaleur bois énergies (création ou extension)
- > des installations solaires thermiques (chauffage et/ou eau chaude solaire)
- > des installations de récupération de chaleur (sur eaux usées, sur process industriels...)
- > des installations de géothermie

Suite à un important travail de mobilisation des acteurs conduit de juillet à septembre 2016, 39 projets ont été inscrits. Ils représentent une production annuelle estimée à 3 294 MWh.

Le dossier présente 3 filières d'énergies renouvelables :

- > le bois énergie : 22 projets
- > le Solaire thermique : 16 projets
- > la géothermie : 1 projet

Le dossier réunit 21 maîtres d'ouvrages différents : 14 communes, 7 acteurs privés (bailleur, entreprises, agriculteurs, acteurs du tourisme et de l'enseignement) et la COR.

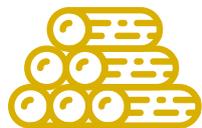
Signé en janvier 2017, ce contrat d'objectifs avec l'ADEME sera déployé sur 3 ans.

L'ADEME délèguera l'animation et la gestion financière du contrat à la COR : plus d'un million d'euros de subvention afin de dynamiser l'économie locale.





Un développement responsable 25



Le développement du bois énergie s'est poursuivi en 2016, par l'accompagnement des communes sur le patrimoine public et l'accompagnement des habitants grâce à la plateforme locale de la rénovation.

5 chaufferies bois ont vu le jour un important réseau de chaleur est à l'étude sur lequel une étude de faisabilité vient d'être finalisée. Côté particuliers 31 systèmes au bois ont été soutenus par la plateforme locale de la rénovation, soit par l'aide aux énergies renouvelables de la COR pour des poêles à bois et chaudières automatiques au bois, soit dans le cadre de l'aide TEP CV qui implique que le renouvellement du chauffage (au bois également) a été effectué dans le cadre d'une rénovation globale (à minima 3 postes).



En 2016, la COR a soutenu et accompagné le **développement du projet éolien** porté par EDF Energie Nouvelle. Ce projet, en étude depuis 2011, est en phase de concrétisation.

Le projet compte 4 éoliennes implantées sur la commune de Valsonne. Fin 2016, la COR, accompagnée par le fonds Régional OSER entame des échanges afin de pouvoir entrer au capital du projet et dans un second temps, lever du capital citoyen. Avec une capacité totale du parc de 8 MW, la production électrique annuelle estimée équivaut à la consommation électrique de 26 % des habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.



Pour faciliter le **déploiement de la méthanisation en injection**, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME ont conduit sur les 10 territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte deux études de potentiels. La COR dispose d'un important potentiel essentiellement par son agriculture. En 2016, cette étude régionale s'est poursuivie grâce au soutien de l'ADEME par la réalisation d'étude d'opportunité livrée en juin 2016 sur 3 secteurs de la COR.

Afin d'avancer rapidement sur le sujet, la COR a poursuivi ce développement via une étude de faisabilité plus concrète sur le secteur d'Amplepuis-Thizy, riche en ressources et actif en termes de mobilisation des agriculteurs. L'objectif est de définir un projet vertueux et économiquement viable à l'horizon 2019.



En vue de déployer des **projets photovoltaïques sur le territoire**, 3 ateliers ont été mis en place en 2016. La mobilisation des acteurs privés et publics a permis à la COR de concevoir une stratégie de déploiement et d'étudier de nombreux sites.

De février à avril 2016, 16 communes et la COR se sont positionnées et plus de 60 sites ont été étudiés. Parmi eux, 33 présentent une réelle opportunité de développement et une viabilité économique. Pour faciliter le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal, la COR a déposé un dossier de candidature auprès du Préfet au titre « de grands projets d'investissements » afin de coordonner le déploiement des projets photovoltaïques et de les regrouper.

L'aide de l'Etat, à travers la convention TEPOS

Croissance Verte, va permettre en 2017 la finalisation des études de faisabilité des sites repérés mais également la recherche de nouveaux sites (publics et privés) afin d'atteindre une taille et une masse de projet économiquement intéressantes. Cela représente, fin 2016 : 33 infrastructures concernées, 4 391 000 € d'investissement, 3 Mwc installés, 9 % des objectifs TEPOS à l'horizon 2020, ce qui équivaut à la consommation d'électricité de 850 ménages (hors chauffage et eau chaude).

Courant 2016, la COR a également mobilisé des fonds du Département pour l'aider dans la mise en œuvre de ce projet.





Un développement responsable 26

PORTAGE DE PROJET INNOVANT

En 2016, la COR conduit une réflexion plus globale afin d'assurer le déploiement de ses projets à travers un portage innovant. Après plusieurs rencontres et échanges, le fonds OSER pourrait intervenir aux côtés de la COR en phase de développement des projets ainsi qu'en phase d'investissement « prêt à construire ».

En plus d'apporter du financement, le fonds est présent dans l'intérêt des actionnaires présents et du territoire et agit comme « tiers de confiance » dans les échanges avec les développeurs/industriels.

Ce tiers de confiance permettrait à la COR de s'entourer techniquement, financièrement et juridiquement facilitant ainsi le développement des projets de la COR. Des sociétés de projets pourraient être créées (les collectivités peuvent entrer au capital des sociétés à condition que l'objet de la société soit le développement des énergies renouvelables depuis la loi sur la transition énergétique) permettant un investissement local des collectivités, des entreprises, mais également des citoyens.

IMPLANTATION ET ZONES D'ACTIVITÉS

A travers sa compétence de développement économique, la COR poursuit différents objectifs durables. Le développement et l'aménagement de zones d'activités sur l'ensemble du territoire favorisent la mixité fonctionnelle, participent à la diversification des activités et donnent accès à des emplois de proximité.

Lors de la création et l'aménagement de parcs d'activités, l'environnement est au cœur du développement.

Pour chaque zone aménagée, des études d'impacts, des études environnementales ainsi que des dossiers «Loi sur l'eau» sont réalisés afin de limiter les impacts sur l'environnement. La préservation des milieux naturels et espaces boisés est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des trames vertes et bleues dans les projets.

Depuis 2015, en collaboration avec l'EPORA, la COR travaille activement à la réhabilitation de friches industrielles, pour permettre l'accueil de nouvelles activités en requalifiant des sites anciens et dégradés. La réhabilitation de ces friches, passe souvent par des actions de dépollution.

Lors de la création d'une zone, comme dans le cas de la rénovation de la voirie, la COR privilégie l'usage

de matériaux provenant des carrières de proximité ou issus du recyclage local afin de réduire les impacts liés aux transports.

L'usage de matériaux enrobés à basse température, le choix de matériaux durables et l'utilisation de bitumes avec des solvants à base végétale pour les revêtements permettent de préserver l'environnement et nos ressources locales.

En vue d'optimiser et de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, plusieurs cheminements doux ont été créés sur les zones artisanales. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est également prévue.

Une nouvelle mission au sein de la COR doit permettre une meilleure prise en compte des aspects environnementaux lors des aménagements des zones d'activités. Une politique de réduction du nombre de candélabres sur les zones a été lancée en 2016.



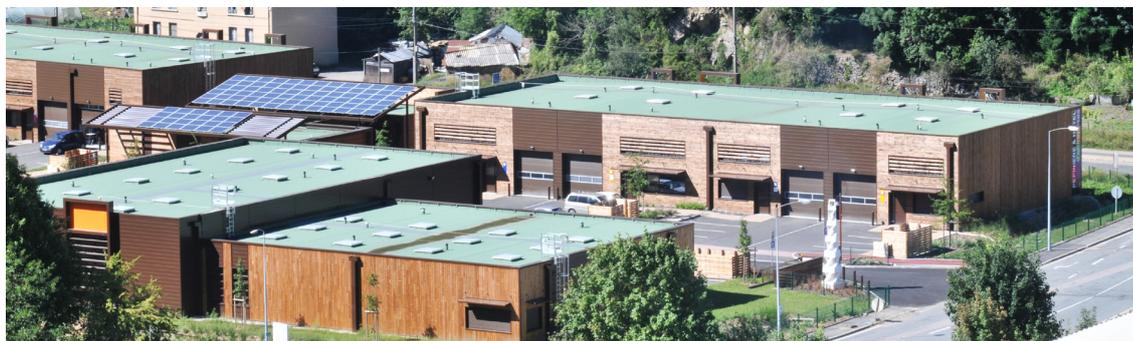


Un développement responsable 27

PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES

Les deux pépinières d'entreprises présentes sur le territoire : PHARE à Tarare & PEPITA à Thizy les Bourgs regroupaient au 31 décembre 2016, 27 entreprises dont 7 nouvelles venues

Les pépinières permettent, outre la promotion de la création d'entreprises et le développement des entreprises locales, de mutualiser l'espace et ainsi optimiser les consommations et les besoins en matière d'énergies. Elles facilitent et favorisent le lien entre les chefs d'entreprises et offrent à la COR la possibilité de sensibiliser plus facilement les entreprises présentes aux modes de déplacements doux. En 2016, les pépinières et leurs entreprises ont participé à la semaine européenne du développement durable via une demi-journée de sensibilisation et de test à l'éco-conduite.



ECO-PERFORMANCE : LA MOBILISATION DES ENTREPRISES

En 2016, le dispositif « Eco Performance » financé par l'ADEME et la Région dans le cadre de l'ambition TEPos et animé par la CGPME Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec la COR, a été déployé. Eco-Performance est une démarche expérimentale et innovante dont l'objectif principal est la mobilisation des TPE/PME et leurs incitations à participer à des actions positives et concrètes en faveur de l'environnement.

Ce dispositif, s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique et écologique et porte sur deux axes d'intervention :

- > un axe relatif à l'économie circulaire : prévention et gestion des déchets : inciter les chefs d'entreprise à conduire des actions permettant à la fois de diminuer le coût des déchets tout en étant respectueux de l'environnement.
- > un axe relatif à l'efficacité énergétique : économiser l'énergie dans l'entreprise est une nécessité économique qui se conjugue avec un impératif environnemental.

Dans un premier temps, le projet consiste à sensibiliser et informer les chefs d'entreprise TPE-PME sur ces volets, par des actions collectives et individuelles, afin de favoriser ensuite la conduite de plans d'actions structurants. Il s'agit également d'inciter les chefs d'entreprises participant à ces actions à s'engager dans des clubs d'entreprises territoriaux..

En 2016, plus de 58 entreprises ont été rencontrées. Ce travail a permis de renforcer le réseau d'acteurs privés locaux par la communication sur l'ambition TEPos du territoire évoqué à chacun des rendez-vous au sein des entreprises. Cette information se traduit par des impacts réels à destination des entreprises.

En plus des conseils et préconisations « de bon sens » délivrés, il s'agit d'identifier les besoins de l'entreprise et d'assurer la coordination avec les acteurs locaux de l'accompagnement : la COR, CCI, CMA, service économie et gestion des déchets de la COR, clubs d'entreprises locaux, HESPUL, AFNOR, CETIM, EDF,

agence de l'eau, ARDI...) afin de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes.

La mise en relation vers les acteurs locaux pour la période 2015-2016 :

- 7 notes d'opportunités photovoltaïques réalisées par HESPUL
- 2 entreprises dirigées vers Coop de France
- 5 entreprises dirigées vers la CMA
- 19 entreprises dirigées vers la CCI
- 2 entreprises dirigées vers l'ARDI concernant des projets INNOV'R
- 4 entreprises dirigées vers l'AFT pour bénéficier d'informations sur les CEE dans le domaine du transport, la charte et le label CO2



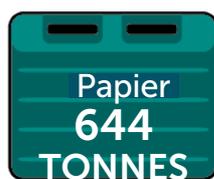


Un développement responsable 28

LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS

Sur le territoire de la COR, la collecte et la gestion des déchets répondent de manière globale aux enjeux du développement durable que ce soit sur le volet sensibilisation, avec la création d'événements et d'ateliers de sensibilisation des habitants, sur le volet collecte et gestion des déchets par une recherche constante d'exemplarité progressive dans les pratiques.

De janvier à septembre 2016, la collecte des déchets :



(en dehors de la collecte de papier pour les administrations publiques du territoire qui est valorisée par un autre intermédiaire)



Les actions 2016 :

- > 230 composteurs individuels distribués (102 au printemps & 128 à l'automne).
- > des interventions auprès de divers publics thèmes principaux : tri, recyclage, papier recyclé, compostage, prévention / réduction des déchets...:
 - 70 animations scolaires : 970 enfants sensibilisés
 - 13 animations périscolaires : 177 enfants sensibilisés
 - 5 animations seniors 45 personnes sensibilisées.
 - 9 animations pour personnes en situation de handicap 190 personnes touchées
 - 14 accompagnements à la redevance spéciale : 172 personnes touchées
 - 9 visites de sites : 3 centres de tri et 6 en déchèteries, 200 personnes touchées
 - 20 stands sur les marchés locaux
 - 5 permanences en déchèterie
 - 6 « portes à portes » en habitat « collectif » : 184 personnes touchées
 - 3 événements dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets : 170 personnes sensibilisées.
 - 5 composteurs collectifs partagés 120 personnes touchées
 - Animations en partenariat avec d'autres structures locales (centres sociaux, associations, centres de loisirs, mairies)
 - Déchèterie mobile : 51 passages





En interne, la COR s'appuie sur des pratiques éco-responsables qui seront renforcées par des groupes de travail transversaux. Ils se prolongeront dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) et conforteront la transversalité des politiques publiques ainsi que les partenariats avec les acteurs du territoire. Les pratiques liées au développement durable induisent de nombreux changements : méthodes de travail collectives, coproduction et mise en place d'une stratégie d'amélioration continue.

> L'équipement informatique

En 2016, plusieurs actions se sont déployées pour réduire les consommations énergétiques et les fournitures pour la COR :

- Le remplacement des photocopieurs

- Mise en place systématique de la rétention pour l'impression
- Instauration du recto-verso pour les impressions : généralisation par défaut noir et blanc et recto verso...
- Obligation du noir et blanc pour certains types de documents

Cela a généré une suppression de pages imprimées non récupérées et par conséquent la réduction des consommations de toner noir et couleur.

- **La suppression des imprimantes « individuelles »** qui permet également de réduire le nombre de pages facilement imprimées et la consommation de toner.

- **Suppression de serveurs physiques remplacés par des serveurs virtuels** pour réduire la consommation d'énergie.

- **Remplacement des ordinateurs d'ancienne génération**

- **Revalorisation des déchets informatiques** par l'intermédiaire d'une entreprise locale qui effectue un tri et revalorise certains outils en les réparant et les réutilisant pour d'autres usages.

- **Remplacement des « piles » par des batteries de nouvelles technologies** : une batterie peut remplacer entre 250 et 500 piles selon sa technologie.

L'utilisation de la salle virtuelle, permettant de limiter les déplacements et d'organiser des réunions en visio-conférence, s'est poursuivie en 2016.

> Faire progresser les pratiques internes

Au quotidien, la COR poursuit ses efforts et la mise en œuvre de pratiques responsables :

- limitation des déplacements
- utilisation au maximum des modes doux (vélo, marche à pied...)
- limitation et optimisation de l'usage du papier
- gestion des fournitures administratives au plus près des besoins
- généralisation de l'usage des eco-cups lors des manifestations culturelles, touristiques...
- communication sur les sites de co-voiturage lors des manifestations.

En Mars 2016, la COR a renouvelé son parc de véhicules par des véhicules électriques : 4 renault Zoé ont été acquises

Au printemps 2016, afin de limiter la chaleur dans les bureaux et par conséquent le recours à la climatisation sur le siège de la COR, des stores avec toile réfléchissante pour les fenêtres ont été installés.

> La commande publique responsable

Dans sa politique d'achat de consommables comme dans sa politique de marchés publics, la COR poursuit ses efforts en matière de développement durable en attribuant des critères « développement durable » et des clauses « d'insertion sociale » quasi-systématiquement. Dans le cadre des marchés liés à l'assainissement et à la voirie, les entreprises de travaux répondent à la démarche de développement durable attendue : matériaux durables, bilan carbone, tri et gestion des déchets, recyclage.

Le recours à des entreprises locales avec du personnel résidant et participant à la vie locale est privilégié. Cela tant pour les chaussées, que pour les réfections d'ouvrages d'art (entreprises artisanales). Les déplacements des personnels et engins sont donc limités au maximum.

Les camions et engins sont en majorité récents, aux dernières normes anti-pollution en vigueur.

L'utilisation de gravas recyclés sur des sites locaux est privilégiée, ce qui induit un usage réduit de matériaux de carrière. L'usage généralisé d'enrobés à basse température pour les chaussées permet la réduction de l'énergie de fabrication, moins de vapeurs et de pénibilité pour les ouvriers lors de l'application.

L'usage d'émulsions modifiées à base d'additifs végétaux pour les revêtements, à la place des bitumes fluxés : température de 60° au lieu de 180°, quasi-absence de vapeurs lors de l'application d'où préservation de la santé des ouvriers et de l'environnement.





> Une communication responsable

• Cette année encore, les agents de la COR se sont mobilisés pour le **challenge mobilité**. A pied, en roller, à trottinette, en skateboard et même à cheval, ils ont démontré que l'on pouvait venir au travail autrement qu'en voiture. Au totalkm ont été ainsi reportés. Parallèlement, une simulation à l'éco- conduite a permis aux agents de tester leurs réflexes et habitudes.



• **100 agents ont participé à la journée de cohésion** avec au programme une matinée de travail et une après-midi nature autour du Lac des Sapins.

• Dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, 1 500 sacs lavables et réutilisables ont été distribués par les points de vente de producteurs locaux**. Un geste efficace pour réduire les déchets et mettre en valeur les circuits courts du territoire.

Cinq vidéos ont été réalisées également à cette occasion. Chacune d'elle a permis d'aborder une thématique liée au tri et à la réduction des déchets.

Ainsi, chaque jour de la semaine un nouveau geste était publié sur la page Facebook et le site internet de la COR.

• Une Lettre d'information réalisée en interne tous les 15 jours, est envoyée par mail aux agents, aux élus communautaires ainsi qu'à toute personne s'inscrivant sur le site.

• En 2016, la COR a **poursuivi l'optimisation de la conception et l'impression des documents de communication**. Dans la mesure du possible la collectivité se repose sur ses outils numériques pour diffuser largement l'information. L'ensemble des documents est imprimé sur papier recyclé et l'imprimeur est labellisé Imprim'Vert et PEFC.

• 2 campagnes de promotion de composteurs individuels ont été renouvelées cette année. Depuis 2007, 2 700 composteurs ont été distribués sur la COR.



La COR est présente sur les réseaux sociaux :

- **Facebook** : Ouest Rhodanien/ Beaujolais Vert Tourisme / Aquaval Tarare / Lac des Sapins / Pépinières et Hôtel d'entreprises Ouest Rhodanien
- **Twitter** : Ouestrhodanien
- **Instagram** : Ouestrhodanien / Beaujolaisvert
- **Snapchat** : Ouestrhodanien / Beaujolaisvert



Avec la mise en place du Conseil de développement et l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, l'année 2017 s'annonce comme une année phare de mobilisation et d'échanges entre acteurs publics et privés en matière de développement durable.

2017 sera également une année d'accélération dans la mise en œuvre des projets des énergies renouvelables à travers notamment les projets de méthanisation et photovoltaïque qui entrent dans la phase de faisabilité et d'études techniques.

Au sein de la COR, il s'agira, via le processus « Cit'ergie » de s'engager dans une démarche d'amélioration continue des pratiques internes en matière de développement durable.

Autant d'actions qui contribuent à renforcer l'engagement de la COR dans une politique dynamique de transition énergétique.

CONCLUSION





Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**



www.ouestrhodanien.fr